
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
ENDATE DU 29 MARS 2017

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mme VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, Mme CAILLON, MM. DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, FUGAGNOLI, Mme BULLIER, MM. GUYARD, DURAND, DOUBLET, Mme BRAUN, M. STEINER, Mme MOULIN, MM. FONTENEAU, HALAOUI.

Absents excusés : M. COUTON pouvoir à Mme DUCHON,
M. DUSSEAUX pouvoir à M. CHAMAYOU,
Mme AUBONNET pouvoir à Mme ARANEDER,
Mme DJAOUANI pouvoir à Mme BULLIER,
Mme du MESNIL pouvoir à Mme CAILLON,
Mme RARRBO pouvoir à M. DEBAIN,
Mme FRAQUET pouvoir à M. DURAND.

Absentes : Mme CHENEVIER,
Mme BRAUN pour le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour.

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. DEBAIN, Maire pour le compte administratif 2016 de la Commune et pour le compte administratif 2016 du service de l'assainissement (points n° 3 et n° 7).

Secrétaire: M. GUYARD.

| |
|---|
| OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES |
|---|

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Après avoir désigné M. GUYARD comme secrétaire de séance. |
|---|

Adoption à l'unanimité.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Réf. : 2017/03-3/1 |
|---|

| |
|--|
| <p><u>OBJET : Election d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement.</u></p> |
|--|

| |
|--|
| <p>Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement pour l'exercice 2016.</p> |
|--|

| |
|---|
| <p>Article 2 : Désigne à l'unanimité Madame RICART-BRAU, 1^{ère} adjointe au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen des comptes administratifs de la commune et du service de l'assainissement de l'exercice 2016.</p> |
|---|

- Réf. : 2017/03-2/2

OBJET : Compte de gestion 2016 de la Commune.

Article unique : Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 du Receveur Municipal établi pour la commune.

- Réf : 2017/03-3/3

OBJET : Compte administratif 2016 de la commune.

M. le Maire sorti avant le vote de ce point.

Article unique : Approuve avec 23 voix pour, 5 voix contre (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU et Mmes MOULIN, FRAQUET) et 3 abstentions (Mme BRAUN, MM. DOUBLET et HALAOUI) le compte administratif 2016 de la Commune, lequel présente les résultats suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RESTES A REALISER |
|---|----------------|----------------|-------------------|
| RECETTES exercice 2016 | 26 890 534.96 | 8 098 266.69 | 0.00 |
| DEPENSES exercice 2016 | 21 910 634.03 | 7 807 254.26 | 2 631 154.02 |
| Résultat | 4 979 900.93 | 291 012.43 | 2 631 154.02 |
| EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2015 | 918 154.24 | 4 287 009.93 | |
| RESULTAT EXERCICE | 5 898 055.17 | 4 578 022.36 | |

Monsieur le Maire :

« Merci à tous les services de la ville qui ont préparé ce budget. Vous avez vu que la situation de la ville est une situation qui est difficile, que de par notre histoire, nous n'avons pas les recettes de certaines communes. J'espère que ça s'améliorera dans les années futures, à commencer par l'arrivée d'entreprises sur le terrain de la ZAC Renard. Nous allons voir sortir de terre dans quelques semaines le début des 10 000 m² qui vont être construits sur la ZAC dans la partie Nord-Ouest. C'est un véritable début pour la ville et c'est aussi un changement avec l'espoir qu'avec Versailles Grand Parc, il nous restera quelque chose par rapport à la contribution des entreprises. »

Monsieur DURAND :

« Ce budget a été longuement débattu et a été pratiquement débattu depuis un an. On a eu l'occasion d'y revenir en particulier pour les différentes dotations notifiées, pas notifiées, et ainsi de suite. Là nous sommes dans le document final, le compte administratif. On retrouve effectivement tous ces documents et c'est un petit peu la conclusion des débats qu'on a pu avoir ici depuis un an. Pour cette conclusion, je vais m'attacher à regarder les grandes lignes, la synthèse, ça tient sur le tableau récapitulatif. On voit quoi ?

En fonctionnement tout d'abord, on a un résultat positif. Alors effectivement, c'est tout de suite plus agréable. Si ce n'était pas le cas on serait en situation financière extrêmement délicate. Ce résultat est de pratiquement 5 millions, auquel on ajoute un excédent non consommé, reporté des années précédentes de 918 000 €, ce qui arrive à pratiquement 6 millions.

Côté investissement, à part les reports, on est à peu près à l'équilibre, mais on avait des excédents non cumulés d'un peu plus de 4 millions d'euros qui vont s'ajouter au petit résultat qui est fait. Au total fonctionnement plus investissement, on arrive à peu près à 10 millions d'euros. Alors, bien sûr il est nécessaire qu'il reste de l'argent dans les caisses, parce qu'il y a toujours des restes à

réaliser, on a des engagements qui ont été pris, cela permet également d'affecter une certaine somme sur les différents projets et que ce soit en fonctionnement ou sur les projets en investissement. Mais ce qui nous marque le plus c'est la somme qui est indiquée. On arrive au total à environ 10 millions d'euros. Hier, il y avait l'annonce impérieuse de la nécessité d'augmenter les impôts de 3 millions d'euros, aujourd'hui on nous dit qu'il reste 10 millions d'euros dans les caisses. C'est vrai que cela laisse forcément un certain nombre de regrets, par rapport à tout ce qui avait été dit sur l'imposition. Donc augmenter l'imposition de 3 millions d'euros et dire aux Saint-Cyriens qu'il reste 10 millions d'euros, c'est toujours un petit peu délicat. Voilà pour la conclusion que nous faisons aujourd'hui sur ce compte administratif.

Un petit point, j'allais dire de détail, s'il n'était pas important : vous avez cité tout à l'heure l'intégration fiscale avec Versailles Grand Parc qui comprime un peu Saint-Cyr, l'Agglomération nous expliquant qu'à son tour elle était un peu comprimée et que ses recettes n'évoluaient pas comme on l'aurait espéré, à défaut de faire évoluer son intégration fiscale. Cela fait un certain nombre d'années qu'on prône une agglomération plus ambitieuse avec des compétences nouvelles. Je crois que ce serait bien que chacun pousse dans ce sens pour qu'on puisse avoir l'agglomération plus compétente et plus volumineuse en termes d'action publique. On avait évoqué différents sujets, c'était par exemple les équipements sportifs, on a eu l'occasion d'en discuter ensemble, mais les exemples ne manquent pas, on pourra en prendre plus. Donc, peut-être il y a aussi ce travail à faire avec notre Agglomération Versailles Grand Parc. »

Monsieur DOUBLET :

« En 2015 et en 2016 il avait été demandé d'approuver l'affectation anticipée des résultats du compte administratif de la commune. On avait 3 chiffres sortis on ne sait de quel chapeau et pas de justificatifs, puis deux mois plus tard, arrivait l'examen du compte administratif. Cette année on nous présente un compte administratif détaillé qui permet de constater les résultats de l'exercice écoulé et expliquant les montants qu'on nous demande d'affecter au budget 2017 de la commune. Compte administratif, affectation de ses résultats, puis examen du budget primitif, l'ordre logique est rétabli, nous en prenons acte et nous nous en réjouissons. Et nous en venons à penser, voire à rêver que l'année prochaine pourrait être organisée une réunion d'information d'échange, de concertation, peu importe le vocable, où nous pourrions avoir des explications sur les chapitres ou les articles, dont on ne peut pas parler ici, puisqu'ils sont moins importants et parce qu'on n'a pas le temps, et où nous pourrions faire des propositions à la majorité parce qu'il y a aussi sur les autres listes des gens compétents et soucieux de l'intérêt des Saint-Cyriens et des Saint-Cyriennes. Le compte administratif c'est intéressant, car il permet, même à posteriori, de vérifier la pertinence, voire la sincérité du budget de l'année écoulée. Quant à notre niveau à nous, nous établissons un budget familial, en bon père de famille, en bonne mère de famille, à partir de recettes prévisibles et contraintes, on tient toujours compte des dépenses imprévues, par exemple les réparations de voiture ou les augmentations démentielles des impôts locaux, départementaux et communaux. En établissant le budget de la commune, il est normal d'agir de même, à condition que ça reste dans des limites raisonnables. Or, qu'est-ce qu'on peut constater en regardant par exemple la section de fonctionnement : on constate des dépenses réelles inférieures de 2 millions d'euros au budget, parce que à chaque chapitre budgétaire, « on a chargé la mule ». On constate aussi des recettes supérieures de 4 millions parce que volontairement on a minoré les montants des dotations et puis ceux des impôts locaux et autres. Or, ce sont ces errements de budget qui ont été le prétexte de l'augmentation drastique, pour ne pas dire..., des impôts locaux. Nous prenons acte du compte administratif, mais nous ne l'approuverons pas. »

Monsieur BUONO :

« Comme on vous l'a dit, notre problématique budgétaire c'est d'arriver à lisser les recettes et les dépenses dans le temps avec des dépenses qui ne sont pas lisses dans le temps, c'est pour ça qu'on fait des autorisations de programmes, et finalement des recettes qui peuvent évoluer d'une année sur l'autre sans qu'on ait grand-chose à dire. Effectivement cette année on est à 10,5 millions et puis à la fin de l'année prochaine, on sera à moins, parce que comme vous le voyez sur les

autorisations de programmes que je vous ai réaffichées, il y a des choses qui vont être dépensées, on le verra sur le budget qui sera présenté pour 2017, il y a beaucoup de choses qui vont être dépensées en 2017 et 2018, donc cet excédent va se résorber. Et puis ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'effectivement on est à 5, presque 6 millions d'excédent sur le fonctionnement, et que la baisse des dotations telle qu'elle est envisagée, sauf bonne surprise, nous amènera à l'horizon 2020 à excédent réel en fin d'exécution budgétaire autour de 2,5-3 millions, soit le minimum requis finalement pour entretenir la ville. Celui qui viendra en 2020, quel que soit son obédience politique, trouvera la ville dans une situation où il pourra exécuter son budget 2020 ou 2021 sans être pris à la gorge et prendre des décisions qui s'imposent sur sa mandature sans avoir à supporter celles de la mandature précédente, à l'exception des emprunts, mais on verra tout à l'heure qu'ils restent dans une gamme raisonnable au moins dans la moyenne des autres communes.

Effectivement ça peut paraître impressionnant cette année, parce qu'il y a un décalage entre les recettes et les dépenses, c'est quelque chose qu'on avait l'habitude de voir sur la mandature précédente, on avait un petit peu de mal à chaque fois à exécuter le budget d'investissement. Là on n'a pas ce genre de difficultés, mais l'écart reste quand même. On n'avait pas envie de venir, sans arrêt, voir les Saint-Cyriens pour leurs demander encore une fois d'augmenter les impôts. Là ils ont une perspective qui est claire, les impôts ne bougeront pas, à la rigueur, en cas de bonne surprise, ils pourront baisser en fin de mandature. Vu la façon dont s'expriment les candidats à la Présidentielle, quel que soit leur bord, j'ai bien peur qu'il n'y ait pas de bonne surprise.

Vous parliez, à juste titre, de l'effort à faire pour avoir un meilleur coefficient d'intégration fiscale et finalement pour se prémunir de tous ces effets de la communauté d'agglomération vis-à-vis de communes comme Saint-Cyr-l'Ecole qui sont très atypiques en région parisienne et même en France. Il y a beaucoup d'efforts pour obtenir peu de résultats avec Versailles Grand Parc, et je crois si effort il y a à faire pour obtenir une bonne intégration, à la fois fiscale et fonctionnelle, avec ce que vous appelez de vos vœux les équipements sportifs et tout le reste, on a plus vite fait d'aller à Saint-Quentin en Yvelines que d'essayer de faire bouger Versailles Grand Parc. Peut-être que ça se fera dans un avenir assez proche, soit parce qu'on aura l'opportunité d'y aller, soit parce qu'à la magie d'un coup de baguette de Préfet il y aura fusion de Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines. Après tout on a déjà essayé de nous imposer une fusion de quatre communautés d'agglo, on peut imaginer qu'ils vont essayer avec deux, ce sera peut-être moins dur. »

Monsieur DURAND :

« Sur les évolutions de dotations, j'entends que vous nous parliez des chiffres avec des atterrissages en 2020. Qu'est-ce que vous prenez comme référence, comme chiffres, parce que forcément on sait qu'il y a des échéances particulières : Présidentielle et Législatives en 2017 et que par définitions, en fonction de la personne qui est élue, en fonction de la majorité parlementaire, les choix peuvent être assez radicalement différents, donc sur quoi vous basez-vous aujourd'hui ? »

Monsieur BUONO :

« On a deux cabinets qui nous assistent dans ces opérations. On est parti du principe que ce sera ni mieux, ni pire que ce qui a été prévu, c'est-à-dire que la baisse des dotations de l'Etat va se poursuivre telle qu'elle a été envisagée, même si elle est décalée dans le temps et de toute façon ça se fera d'abord parce que finalement cette décision qui a été prise il y a assez longtemps, et que celui qui viendrait après n'aura pas à assumer à l'avoir prise. Je pense que quand on a un budget de l'Etat qui est financé par l'emprunt à partir du 15 octobre, on ne crache pas sur une diminution automatique des concours de l'Etat aux communes. On part donc du principe que les choses ne vont pas être pires que ce qui a été annoncé et qu'elles ne s'amélioreront pas, si elles s'améliorent tant mieux. »

Monsieur DURAND :

« Je crois qu'il y a deux choses effectivement. Il y a les dotations qui ont déjà été affectées. Il y a également des baisses de dotations qui peuvent s'ajouter aux baisses de dotations. Là effectivement,

en fonction du candidat ça peut être différent. Un candidat peut expliquer qu'il ne souhaite plus toucher aux dotations. Certains ont expliqué qu'ils allaient baisser de 7,5 milliards par exemple, assez récemment. Là par définition, si on ne touche pas le passé, sur le futur il y a quand même des choix qui sont assez radicalement différents. Ce que j'entends des cabinets est « finalement ça ne changera pas ». Ils nous expliquent que « quel que soit le candidat, ça ne changera pas ». Si c'est une tendance profonde et que c'est indépendant du candidat, du parti et ainsi de suite, il ne faut pas nous expliquer que c'était la faute à HOLLANDE, ça veut dire qu'à ce moment-là n'importe qui l'aurait fait. »

Monsieur BUONO :

« J'attends de voir tout simplement. Après on s'en tient à ce qui a été voté, ce qui est déjà pas mal, et pour une fois qu'on y voit à peu près clair, on ne va pas être plus pessimistes ou optimistes, sachant que c'est une chose d'être élu Président, c'est autre chose que d'avoir un certain nombre de députés à l'Assemblée Nationale. Il y a des majorités qui découvrent des frondeurs, il y a des frondeurs qui découvrent qu'ils sont frondés, enfin c'est un peu compliqué, donc on ne va pas aller plus loin sur la boule de cristal. »

Madame BRAUN :

« C'est juste une question sur les dépenses de fonctionnement. Je vois qu'il y a une augmentation de 28 000 € sur la distribution de magazines, flyers et maquettes, alors qu'il y a une diminution de catalogues et imprimés. »

Monsieur BUONO :

« Ce soir, on ne va pas pouvoir vous répondre sur ce niveau de détail, ça ne va pas être possible. Par contre charge aux services qui ont déjà pris la question derrière vous, de vous fournir la réponse sous 24-48h. »

Madame BRAUN :

« Parce que comme on avait arrêté un peu la distribution du magazine tous les mois ... »

Madame RICART-BRAU :

« On n'a pas arrêté la distribution. On est passé de 12 magazines qui existaient à 11 une première année, puis 10 et actuellement nous sommes à 9 magazines. »

Madame BRAUN :

« Oui, mais quels sont les mois qui ne sont pas distribués. Parce que là depuis le mois de janvier il y en a tous les mois. »

Madame RICART-BRAU :

« Juillet-août ça a été le cas et il me semble qu'on fait septembre, mais qu'on ne fait pas octobre, et qu'on passe à novembre directement. »

• Réf : 2017/03-3/4

OBJET : Affectation du résultat du Compte Administratif 2016 de la commune.

Article unique : Décide avec 24 voix pour, 5 voix contre (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU et Mmes MOULIN, FRAQUET) et 3 abstentions (Mme BRAUN, MM. DOUBLET et HALAOUI) l'affectation des résultats du Compte Administratif 2016 au Budget Primitif 2017 de la commune comme suit :

a) affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement :

« excédent de fonctionnement capitalisé » : 5 098 055.17 € - compte 1068

b) report du résultat d'investissement excédentaire

« résultat d'investissement reporté » : 4 578 022.36 € - compte 001

c) report du résultat de fonctionnement
« résultat de fonctionnement reporté » : 800 000 € - compte 002

Monsieur DURAND :

« L'intervention rejoint les explications que j'ai fournies tout à l'heure. On assiste aujourd'hui à un excédent cumulé sur la section de fonctionnement qui est imposant, pratiquement 6 millions et l'essentiel est remisé sur l'investissement en plus des 4,5 millions qui étaient déjà présentés dans les résultats. On arrive à une somme qui est des plus conséquentes. On n'est pas sûr que les services sachent par ailleurs les dépenser sur une année, et la somme nous paraît exagérée. Avec les 6 millions d'excédent de fonctionnement, nous pensons qu'il aurait peut-être été plus sage de garder 3 millions sur la section de fonctionnement, quand on sait que l'augmentation des impôts a généré en pratique 3 millions d'euros, ce qui permettait de ne pas utiliser cette augmentation d'impôts et d'avoir des impôts lissés sur des taux de 2015 sans forcément gêner l'investissement, puisqu'il resterait pratiquement 3 millions, si l'on souhaitait, ajouter la section d'investissement, en plus des 4,5 millions, c'est-à-dire un report de 7,5 millions, ce qui est tout de même important pour un seul exercice. »

Monsieur BUONO :

« On a fait un autre choix. »

• **Réf : 2017/03-3/5**

OBJET : Budget Primitif 2017 de la commune.

Article 1^{er} : Approuve avec 24 voix pour et 8 voix contre (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU, Mmes MOULIN, FRAQUET, BRAUN, MM. DOUBLET et HALAOUI) chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif de la ville pour 2017 tel que détaillé ci-dessous :

A. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 14 813 132 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 9 347 468.17 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 887 641.47 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 0.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 4 578 022.36 €
- Le total des dépenses s'élève à : 14 813 132 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 11 973 042.98 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 208 935.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 2 631 154.02 €

B. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 23 850 000 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 22 841 065.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 208 935.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 800 000.00 €
- Le total des dépenses s'élève à : 23 850 000 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 22 962 358.53 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 887 641.47 €

Article 2 : Approuve l'ensemble des annexes budgétaires et notamment les tableaux des postes et des emplois créés au 1^{er} janvier de l'exercice 2017.

Monsieur DURAND :

« Ce sera assez bref. On voit que le budget dans ses grandes lignes découle de l'affectation qui a été votée et qui a été inscrite dans les chiffres qui nous ont été présentés et il nous semble que cela présente un problème dans la structure même du budget, à savoir des reports importants sur la section d'investissement

qui laissent finalement peu de place au fonctionnement et qui obligent à passer par les taux d'impôts tels qu'ils ont été augmentés et votés l'an passé. Et à côté de ça une section d'investissement extrêmement chargée, il y a près de 15 millions dont on sait très bien qu'ils ne seront pas consommés. On verra pour le compte administratif dans un an, il va se passer la même chose avec des excédents qui seront importants. Aujourd'hui ne pas privilégier un peu plus le fonctionnement pour mettre de l'argent en investissement qui certainement ne sera pas consommé, en tout cas pas consommé cette année, nous semble particulièrement regrettable. D'ailleurs on le voit sur l'autofinancement, il y a quelque temps on nous présentait un autofinancement nécessaire de 3 millions tel qu'il était prévu pour 2016, aujourd'hui nous dépassons les 5 millions. »

Madame MOULIN :

« Oui, j'avais une question par rapport au résultat que vous présentez. Du coup, je voulais savoir si vous aviez une prévision, enfin ce que vous aviez prévu pour la rentrée 2017, notamment concernant les ATSEM, parce que le chiffre n'est pas aussi catastrophique que ce qu'on annonçait, avec le taux d'imposition qui a augmenté on a des finances, donc du coup qu'est-ce que vous prévoyez pour la rentrée ? »

Monsieur HALAOUI :

« Oui, j'avais deux questions. La première concernait les réseaux d'assainissement : je trouvais que le montant de 300 000 € était assez faible. Je voulais savoir s'il était possible de pouvoir disposer du détail des opérations prévues ? Et la deuxième concernait le gymnase qui est situé dans la ZAC Renard, je voulais savoir à quelle date était prévue la livraison officielle ? Est-ce qu'au travers de la livraison de cet équipement il était envisagé le démantèlement de structures existantes et si oui, à quelle échéance ? »

Monsieur le Maire :

« Pour ce qui est du gymnase c'est 2019 la fin des travaux, je ne vous dis pas qu'il ne restera pas grand-chose à faire, mais c'est prévu pour 1^{er} trimestre 2019. »

Monsieur BUONO :

« Toute chose étant égale par ailleurs c'est ce qui correspond à la programmation de la PPI telle que vous la voyez affichée. Pour ce qui est de l'excédent de fonctionnement, effectivement on en a besoin d'une année sur l'autre pour pouvoir alimenter la section d'investissement. Il n'est pas question de le réaffecter sur du fonctionnement, sinon on ne pourra pas alimenter la section d'investissement tout simplement. On compte effectivement, si on gère correctement la commune cette année, dégager un excédent de fonctionnement qui sera supérieur à ce qu'on est obligé de présenter au niveau budgétaire, sinon on va être encore une fois très embêté. Donc, la barre est placée plus haut dans notre gestion qu'elle l'était au niveau du budget, parce qu'on était obligé d'avoir des hypothèses prudentes pour ne pas être accusé à un moment donné, et pas forcément par l'opposition, mais tout simplement par la Chambre Régionale des Comptes, de présenter un budget insincère. Les choses sont comme ça, on a besoin de ces excédents de fonctionnement pour alimenter le budget d'investissement. Certes il est très important en montant, il correspond quand même à ce dont une ville de bientôt 20 000 habitants a besoin et ça c'est estimé depuis longtemps, depuis les premières études de la ZAC Renard, donc ce n'est pas une nouveauté aujourd'hui et ça a été estimé par des cabinets indépendants de la commune, on est sur des choses tout à fait normales pour une commune de bientôt 20 000 habitants. Alors évidemment, je sais qu'il y a la problématique des ATSEM, moi je ne vais pas parler au nom de M. LANCELIN, mais je pense qu'il va vous répondre. »

Monsieur DOUBLET :

« On a besoin d'excédent de fonctionnement, on est bien d'accord. Il faut travailler dans des hypothèses prudentes, mais j'ajouterais dans des limites raisonnables. Or, quand on voit par exemple que le budget de fonctionnement a été calqué sur celui de 2016 dont on a vu la fiabilité et la pertinence, il y a de quoi se poser des questions. C'est pourquoi nous n'approuverons pas votre budget. »

Monsieur BUONO :

« Dans la mesure où il répond à nos objectifs on le trouve pertinent. »

Monsieur LANCELIN :

« Pour répondre à la question qui a été posée sur les ATSEM, effectivement il n'est pas prévu d'augmenter le nombre d'ATSEM. L'effort qui a été fait les années précédentes, comme Monsieur BUONO l'a expliqué, on ne va pas le casser en rembauchant les gens et en augmentant le budget de fonctionnement. »

Madame BRAUN :

« Je remarque une augmentation des fêtes et cérémonies, vous allez refaire des Vœux ? Il y a 16 000 € d'augmentation de fêtes et cérémonies. Juste pour demander s'il y aura des Vœux ou des petites sauteries entre deux ? »

Monsieur le Maire :

« Je peux vous dire que ce n'est pas le montant des Vœux. »

Madame BRAUN :

« Vous prévoyez déjà une augmentation sans savoir ce que vous allez faire ? »

Madame RICART-BRAU :

« Non, on vous présente le Budget Primitif 2017. »

Madame RICART-BRAU :

« Les Vœux en 2017 c'était au mois de janvier. »

Madame BRAUN :

« Non, mais ça peut être ceux de ... »

Madame RICART-BRAU :

« Non, ce sera le Budget Primitif 2018. »

Madame BRAUN :

« D'accord, donc ce sera quoi les 16 000 € d'augmentation ? »

Madame RICART-BRAU :

« Ce sera détaillé dans le compte administratif. »

Madame BRAUN :

« Je voulais un peu savoir ce que vous aviez prévu. »

Madame RICART-BRAU :

« 16 000 € ça correspond tout simplement à une augmentation de ce qu'on met dans la partie fêtes et cérémonies. Fêtes et cérémonies vous savez c'est aussi bien les commémorations, que la fête de la ville, que la chasse aux œufs, que toutes ces choses-là. »

Madame BRAUN :

« D'accord, et j'ai vu une autre augmentation, c'est les indemnités des élus, il me semble. »

Monsieur le Maire :

« Madame la Directrice Générale m'a dit qu'il y avait un changement de référence avec une délibération que vous allez avoir. Je ne sais pas si c'est la même qu'on a eu à VGP hier soir, ça doit venir des mêmes directives. »

- Réf : 2017/03-3/6

OBJET : Compte de gestion 2016 du service de l'assainissement.

Mme BRAUN sortie pour ce point.

Article unique : Approuve avec 31 voix pour le compte de gestion 2016 du Receveur Municipal établi pour le service de l'assainissement.

- Réf : 2017/03-3/7

OBJET : Compte administratif 2016 du service de l'assainissement

Article unique : Approuve avec 31 voix pour le compte administratif 2016 du service de l'assainissement, lequel présente les résultats suivants :

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT | RESTES A REALISER |
|---|---------------------|-----------------------|--------------------------|
| RECETTES exercice 2016 | 222 978.87 € | 500 972.10 € | 0.00 € |
| DEPENSES exercice 2016 | 132 216.27 € | 550 262.93 € | 34 784.41 € |
| Résultat | 90 762.60 € | - 49 290.83 € | 34 784.41 € |
| EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2015 | 170 892.56 € | 259 034.40 € | |
| RESULTAT EXERCICE | 261 655.16 € | 209 743.57 € | |

Monsieur DURAND :

« Merci. Si on regarde les résultats d'exploitation, on s'aperçoit que le résultat est positif de 80 000 € avec un excédent de 170 000 €, ce qui fait qu'on a un résultat d'exercice qui représente à peu près 2 ans de dépenses d'exploitation. J'aurais aimé savoir si c'est stable de cette façon tous les ans, ce que vous pensez faire de ces exploitations. J'imagine qu'il y a peut-être possibilité de baisser les redevances, quoi que ça passe par un contrat, donc ce n'est pas forcément évident. Il y a une taxe communale, mais qui est également très faible. Peut-être des actions de sensibilisation ou de subventionnement pour des mises en séparatif des particuliers ? J'aurais aimé savoir si vous prévoyez quelque chose sur ce sujet.

Et la deuxième question concerne le transfert de la compétence à Versailles Grand Parc. Si elle approche, on voit aujourd'hui qu'on a un compte avec des excédents qui sont quand même assez importants par rapport à l'ensemble des budgets. J'aurais aimé savoir comment ça se passe une fois que ce sera transféré à Versailles Grand Parc, est-ce que ce sera, j'imagine, un budget seul et unique, et tout le monde met dans le pot commun ses excédents, est-ce que vous savez comment c'est fait en pratique ? »

Madame RICART-BRAU :

« Alors, pour vous répondre, en effet ce delta est lié au marché qui était ancien et, comme vous le savez, qui a été prolongé d'une année, puis prolongé d'une autre. Est-ce que nous avons prévu une dépense de cet excédent sur du séparatif ou autre ? Non. Pour la bonne et unique raison, c'est que cette année nous allons passer cette compétence au Syndicat HYDREAULYS. L'idée c'est de renégocier un contrat, qui justement permettra, et c'est dans ce sens qu'on le fait, une baisse des charges liées à l'assainissement, eu égard à un contrat négocié sur un nombre d'habitants plus important. En effet, ce petit excédent n'existera plus, puisque le contrat sera négocié de façon beaucoup plus récente. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on vit sur un contrat qui a déjà un grand nombre d'années. Concernant le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération, la réponse est dans la première de mes réponses. Nous avons fait le choix d'anticiper ce transfert de compétence vers le Syndicat HYDREAULYS. J'ai assisté très dernièrement à un Bureau des Maires au niveau de VGP qui va dans la même direction et souhaite, et l'actera très prochainement, confier la compétence au Syndicat HYDREAULYS. Donc, on reste dans le même état

d'esprit. En ce qui concerne les excédents, ça se passera de la même façon que ça a eu lieu concernant les ordures ménagères. Lorsque nous avons les ordures ménagères dans notre compte d'exploitation, nous avons chaque année un excédent. Cet excédent, lorsque la compétence est partie chez Versailles Grand Parc, et ça c'est la loi qui l'écrit, est noyé dans le pot commun. »

Monsieur DURAND :

« Parce que la partie déchets et traitement, ça faisait partie intégrante du budget primitif de la commune, tandis que pour l'assainissement c'est un budget à part. »

Madame RICART-BRAU :

« Ce sera dans un budget à part chez VGP, mais dans un pot commun de VGP. »

Monsieur DURAND :

« Donc en somme, aujourd'hui seront traités de la même façon les communes et les habitants quels que soient, à la fois, l'excédent et la qualité du réseau d'assainissement, parce qu'on n'est pas tous égaux sur la qualité du réseau ? »

Madame RICART-BRAU :

« C'est pour ça que nous nous sommes affolés un petit peu avant 2020 et que nous avons souhaité faire un regroupement au niveau du Syndicat HYDREAULYS avec un passage de DSP sur un ensemble de communes et c'est pourquoi dans le budget primitif vous verrez que nous avons inscrit au budget un nouveau schéma d'assainissement qui permet de transférer, avec une photographie à l'instantané et réelle, l'état de nos réseaux et de pouvoir en faire justification derrière. »

Monsieur DURAND :

« D'accord. Pour terminer sur la redevance qui sera appliquée sur les consommateurs, la redevance sera identique pour toutes les communes qui font partie du Syndicat HYDREAULYS ? »

Madame RICART-BRAU :

« On parle des communes qui se sont regroupées chez HYDREAULYS pour cette compétence communale, aujourd'hui au nombre de 6. Je ne suis pas encore capable de répondre à votre question, puisque le marché de DSP n'a pas encore été publié. »

Monsieur DURAND :

« Donc, aujourd'hui les deux sont possibles. »

Madame RICART-BRAU :

« Aujourd'hui les deux sont possibles et de toutes façons, nous défendrons les intérêts de notre ville. C'est pour ça qu'avant de passer la DSP, nous referons le schéma d'assainissement, de façon à s'assurer de pouvoir négocier avec un état réel du réseau, et en mettant en avant les nombreux travaux que nous avons effectués au cours des dernières années. »

Monsieur HALAOUI :

« Oui, en fait je voulais vous poser la question au regard des éléments que vous venez de nous apporter : est-ce qu'il n'était pas plus opportun de repousser les travaux qui sont envisagés dans les rues Cordier, Jean François et autres, sachant que cette compétence à terme, comme ça se passe au niveau de la première couronne, aussi bien l'entretien que les travaux d'investissement, sont maintenant à la charge de ces communautés d'agglomérations, et auquel cas ça dégagerait, pour la part pluviale je l'entends, les fameux 300 000 € qui pourraient être réaffectés ailleurs. »

Madame RICART-BRAU :

« Vous voulez dire qu'on transférerait une compétence à nos amis de l'agglomération en ayant préalablement vu qu'il y avait des choses qui n'allaient pas ? Non, on ne le fera pas. L'objectif, en effet, il

est très clair : d'abord ces travaux qui ont eu lieu en haut à Saint-Cyr, ils étaient prévus de longue date, je pense même que vous en aviez entendu parler à un certain temps, donc vous voyez, c'était dans les bacs depuis très longtemps. L'enchaînement, j'ai envie de dire, de ces travaux-là et du passage de la compétence n'étaient pas sur le même calendrier.»

• **Réf : 2017/03-3/8**

OBJET : Affectation du résultat du Compte administratif 2016 du service de l'Assainissement.

M. le Maire sorti avant le vote de ce point.

Article unique : Décide à l'unanimité la reprise anticipée des résultats du Compte Administratif 2016 au Budget Primitif 2017 du service de l'Assainissement, comme suit :

a) Report du résultat d'investissement excédentaire

« **résultat d'investissement reporté** » : **209 743,57 € - compte 001**

b) Report du résultat de fonctionnement

« **résultat de fonctionnement reporté** » : **261 655,16 € - compte 002**

• **Réf : 2017/03-3/9**

OBJET : Budget Primitif 2017 du service de l'assainissement

Article unique : Approuve à l'unanimité chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif du service de l'Assainissement pour 2017 tel que détaillé ci-dessous :

A. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 356 975.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 44 999.43 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 102 232.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 0 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 209 743.57 €
- Le total des dépenses s'élève à : 356 975.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 296 216.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 25 974.59 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 34 784.41 €

B. La section d'exploitation

- Le total des recettes s'élève à : 527 444.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 239 814.25 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 25 974.59 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 261 655.16 €
- Le total des dépenses s'élève à : 527 444.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 425 212.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 102 232.00 €

• **Réf : 2017/03-3/10**

OBJET : Taux d'imposition locale 2017.

Article 1^{er} : Rejette avec 24 voix contre et 8 voix pour (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU, Mmes MOULIN, FRAQUET, BRAUN, MM. DOUBLET et HALAOUI) la proposition d'amendement de M. DURAND visant à revenir pour l'exercice 2017 aux taux d'imposition locale en vigueur en 2015 (taxe d'habitation : 15,71 % ; foncier bâti : 15,03 % ; foncier non bâti : 39,17 %).

Article 2 : Décide avec 24 voix pour et 8 voix contre (MM. DURAND, STEINER, FONTENEAU, Mmes MOULIN, FRAQUET, BRAUN, MM. DOUBLET et HALAOUI) de maintenir pour l'exercice 2017 les taux d'imposition locale comme suit :

Taxe d'habitation : **21.68 %**
 Foncier bâti : **17.90 %**
 Foncier non bâti : **54.05 %**

Monsieur DURAND :

« Nous avons bien noté votre proposition de taux. De notre côté, nous souhaitons revenir sur le taux de 2015. Nous avons vu que dans les restes, notamment en fonctionnement, il restait une somme qui nous permettait de faire face à cette hausse d'imposition qui était enregistrée l'an passé. Donc, pour aller au bout de la démarche, nous proposons ce soir un amendement soumis au vote pour retenir cette année les taux de 2015, aussi bien en taxe d'habitation, qu'en foncier bâti et non bâti. »

Monsieur le Maire :

« Quels sont ceux qui sont d'accord pour la proposition d'amendement de Monsieur DURAND ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui votent contre ?

Je vous remercie.

Monsieur BUONO est-ce que vous pouvez répondre à Monsieur DURAND par rapport à sa proposition, eu égard à ce qui a été dit tout à l'heure par rapport au Budget Primitif 2017 ? »

Monsieur BUONO :

« On a deux possibilités. Soit on ajuste les taux d'imposition chaque année en fonction des dépenses et des recettes, et finalement personne ne sait une année sur l'autre ce qu'il va devoir payer, soit on est sur une étape qui consiste à déterminer des taux sur 5 ou 6 ans d'affilée avec un budget, enfin au moins des autorisations de programmes et des crédits de paiement qui sont clairs pour tout le monde, et qui permettent à chacun de savoir où il va. Donc, s'il devait y avoir une baisse durable des attaques de l'Etat sur le budget des communes, votre proposition irait de soi, sûrement même qu'on la devancerait, mais pour l'instant ce n'est pas possible. »

Monsieur DURAND :

« Ce que je trouve formidable c'est effectivement de préserver les Saint-Cyriens du stress. On leur dit au lieu d'être dans le doute et de ne pas savoir si vous aurez 5 % d'augmentation l'an prochain ou dans deux ans, on vous mets + 38% tout de suite, et puis du coup vous êtes rassurés, ça ne bougera plus. Je crois que ce n'est pas forcément très rassurant et certainement que les Saint-Cyriens auraient préféré ne rien avoir en 2016 quitte à ce que si les temps sont un peu durs en 2018, 2019, 2020, qu'on puisse avoir ce débat entre nous. »

Monsieur le Maire :

« Je crois Monsieur DURAND, si je me souviens bien, qu'on a une baisse de 8,5 % de nos frais. Je peux vous dire qu'il a fallu faire des efforts gigantesques dans tous les services pour en arriver là. De plus, on vous a montré le plan prévisionnel d'investissement, et comme vous l'a dit Monsieur BUONO tout à l'heure, nous avons réussi à bâtir un budget cette année. Mais l'année prochaine l'excédent va fondre comme neige au soleil en raison de tous les investissements qu'on va être obligés de faire. Or, baisser les taux, c'est baisser les recettes et à ce moment-là si on n'a pas en plus des 3 millions annuels dont nous avons absolument besoin pour l'entretien courant, nous serons incapables de réaliser les équipements, que par ailleurs tout le monde réclame, comme naturellement la nouvelle école, même si ce n'est pas nous qui la construisons. Vous avez vu qu'il y a quand même 750 000 € que la commune met pour aménager cette école. Le gymnase c'est la commune qui va le bâtir en entier. Je ne parle pas de l'opération Bizet/Wallon et je ne parle pas de la Maison des associations. Donc, s'il n'y a pas de report de la section de fonctionnement on sera incapable de le faire. Moi je ne sais pas comment vous pourriez faire. »

Monsieur DOUBLET :

« Je me disais Saint-Cyr ayant fait parler d'elle ou de lui l'an dernier par son taux d'augmentation record et par la situation qui nous met dans les Yvelines au premier rang pour la taxe d'habitation, il aurait été logique effectivement de prévoir cette année une rectification des taux locaux. Vous venez de faire une remarque qui n'a pas de rapport avec ça, vous venez de dire Monsieur le Maire que Saint-Cyr finançait entièrement le gymnase. »

Monsieur le Maire :

« Celui que nous construisons Monsieur, on en construit deux je vous signale. »

Monsieur DOUBLET :

« La deuxième partie, d'accord. »

Monsieur le Maire :

« On en construit deux. Il y en a un qui est construit par GPA pour 7 millions je crois, à peu près. Nous, on construit le notre pour à peu près 3 à 5 millions. »

Monsieur DOUBLET :

« Nous sommes bien d'accord, c'est pour mieux se comprendre. »

• Réf : 2017/03-3/11
OBJET : Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel pour 2016 et modification des crédits de paiement.

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'approuver le bilan 2016 sur l'utilisation des crédits de paiement.

Article 2 : Décide de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

| NOM DU PROGRAMME | MONTANT DE L'AP TTC | MONTANT DES CP TTC | | | | |
|------------------------------|---------------------|--------------------|----------------|-------------|-------------|-----------|
| | | Réalisé 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Maison des Associations | 6 000 000 € | 0 € | 2 200 000 € | 3 200 000 € | 500 000 € | 100 000 € |
| Gymnase ZAC Charles Renard | 5 815 000 € | 0 € | 696 000 € | 3 150 000 € | 1 914 000 € | 55 000 € |
| Groupe scolaire Bizet/Wallon | 12 640 000 € | 226 017.62 € | 4 223 982.38 € | 3 600 000 € | 3 600 000 € | 990 000 € |

Monsieur le Maire :

« En 2017, si on additionne ça nous fait quand même 5,8 millions qu'il va falloir que la commune sorte, quant à 2018 ça fait 10 millions à peu de choses près. Donc, effectivement si on n'avait pas les possibilités de régler cette somme par l'intermédiaire des impôts, je ne pense pas que ce soit des dotations qui nous permettent de le faire. »

Monsieur FONTENEAU :

« Pourriez-vous nous dire, nous rappeler, que représentent les subventions et aides diverses obtenues pour ces programmes ? »

Monsieur BUONO :

« Non, on n'a pas encore la réponse pour la simple et bonne raison que ces subventions sont demandées auprès des différentes collectivités et même je crois qu'on peut aller jusqu'au niveau européen, donc les dossiers sont en cours d'élaboration et pour l'instant on n'a pas les montants correspondants. De toute façon on n'espère pas plus de 20 à 30 % des sommes, au moins sur le groupe scolaire. »

Monsieur le Maire :

« Les demandes ont été faites. Nous avons reçu il y a à peu près un mois la responsable auprès du Cabinet de Madame PECRESSE qui s'occupe des relations avec les villes, justement pour examiner avec elle toutes les possibilités de subventions et voilà, on attend les réponses. »

- **Réf : 2017/03-3/12**

OBJET : Admission en non-valeur du service de l'Assainissement.

Article unique : Admet à l'unanimité en non-valeur la recette ci-dessous qui n'a pu être recouvrée par Madame le Trésorier Principal, à savoir : 11 082,70 €

Monsieur HALAOUI :

« Je voulais savoir s'il s'agit bien d'une cessation d'activité ? »

Madame RICART-BRAU :

« Mieux que ça, c'est une société qui a existé, qui n'a plus existé, qui s'est remontée sous un autre nom, qui est repartie avec toujours le même gérant, que la Trésorerie Générale nous dit avoir relancé depuis 2005 de façon régulière et qu'elle n'a jamais réussi à faire recouvrer la somme. Lorsque nous avons été saisis du dossier on était de mémoire en 2011, il était déjà bien sûr trop tard. »

- **Réf : 2017/03-3/13**

OBJET : Modification de la délibération n° 2017/01/16 du 25 janvier 2017 relative au Contrat d'Aménagement Régional (substitution de l'opération du pôle sportif par l'opération de mise aux normes PMR de l'École Romain Rolland dans le cadre de l'Ad'AP).

Article 1^{er} : Sollicite à l'unanimité auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une aide financière pour la mise aux normes de l'école Romain Rolland (en substitution de l'opération de construction d'un pôle sportif), dont le montant de l'opération se décompose de la manière suivante :

travaux : 170 000 € HT

études : 17 000 € HT

Article 2 : Précise que les dispositions de l'article 2 de la délibération n° 2017/01/16 du 25 janvier 2017 restent inchangées.

Article 3 : **Habilite** Monsieur le Maire à signer la modification du Contrat d'Aménagement Régional ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

Monsieur DURAND :

« La demande d'aide financière avait été formulée pour un montant, vous l'avez dit, d'1 million d'euros qui concernait deux opérations, pour un total de 12 850 000 €. Aujourd'hui le montant sera bien plus faible, parce qu'on enlève un pôle sportif pour ajouter la mise aux normes de l'école Romain Rolland. Le montant total étant bien plus faible, est-ce qu'on peut toujours prétendre d'aides financières d'1 million d'euros ou est-ce que l'aide sera plus faible également ? »

Monsieur le Maire :

« Ca ne change rien pour la commune, parce que de toute façon on était au plafond de l'aide. »

Monsieur DURAND :

« Ce qui veut dire qu'on touchera quand même 1 million ? »

Monsieur le Maire :

« On touchera de toute façon la somme maximale à laquelle on peut prétendre. »

Monsieur DURAND :

« Mais est-ce que ça veut dire qu'on peut reformuler la même demande l'an prochain avec le pôle sportif par exemple et une seconde opération ? »

Monsieur le Maire :

« Exactement. »

Monsieur DURAND :

« Donc, si les opérations sont importantes financièrement parlant, on a peut-être intérêt à les répartir ? »

Monsieur le Maire :

« Il faut remonter un dossier pour l'année prochaine. Une fois qu'on a le premier on repart pour l'année prochaine. »

Monsieur DURAND :

« Vous dites, quand le premier sera fini ? »

Monsieur le Maire :

« Quand le premier contrat est terminé. »

Monsieur DURAND :

« Et il est valable combien de temps le contrat ? »

Monsieur le Maire :

« Ce sont des contrats qui concernent des opérations. »

Monsieur DURAND :

« Donc, tant que l'opération n'est pas terminée on ne peut plus demander une aide pour une autre opération ? »

Monsieur le Maire :

« Oui et ils payent à la fin, pas avant. »

Monsieur DURAND :

« D'accord, merci. »

Monsieur HALAOUI :

« Je voulais savoir si pour le gymnase, on a sollicité des aides au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports ? »

Monsieur le Maire :

« C'est en fonctionnement. »

Monsieur HALAOUI :

« D'accord et la Caisse des Dépôts ? »

Monsieur BUONO :

« La Caisse des Dépôts fournit des aides avec des prêts aux taux d'intérêts scandaleusement bas, mais pour une durée limitée. Mais c'est une opération qui est renouvelée très régulièrement, donc ils n'arrivent pas, en réalité, à placer leur argent dans les conditions qu'ils nous imposent pour les dossiers. Donc, chaque année ils n'arrivent pas à dépenser l'argent, donc ils reviennent au galop. »

• **Réf : 2017/03-3/14****OBJET : Tarification de deux mini-séjours pour les jeunes de 11 à 17 ans organisés pendant l'été 2017.**

Article 1^{er} : Fixe à l'unanimité le tarif d'un mini-séjour organisé sur l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines du 31 juillet au 4 août 2017 de la manière suivante :

| Tranches | Tarifs pour les familles en fonction du quotient |
|----------|--|
| S | 13,45 € |
| A | 26,90 € |
| B | 40,35 € |
| C | 53,80 € |
| D | 67,25 € |
| E | 80,70 € |

Article 2 : Décide qu'un acompte de 20 % sera demandé à l'inscription et que cette somme sera conservée en cas de dédit, sauf en cas de force majeure.

Article 3 : Accepte un règlement du solde sur deux mensualités maximum.

Monsieur le Maire :

« Se rajoutent naturellement les bons de la CAF pour ceux qui ont le droit. »

Madame MOULIN :

« Oui, en fait je voulais savoir : est-ce que ce sont les seuls séjours prévus pour la période estivale, parce que je trouve ça vraiment dommageable de voir des mini-séjours deux jours uniquement. »

Monsieur HEMET :

« Deux jours et demi. »

Madame MOULIN :

« Oui, deux jours et demi, si vous voulez. Je trouve ça vraiment très dommageable, notamment parce que ce sont souvent des enfants qui ne partent pas en vacances et vous leur proposez Saint-Quentin-en-Yvelines, je trouve ça vraiment dommageable. »

Monsieur HEMET :

« Ecoutez, nous avons un budget qui est quand même assez restreint, donc on a fait quand même ces deux mini-séjours. »

Madame MOULIN :

« Oui, enfin bon, deux mini-séjours à Saint-Quentin-en-Yvelines, je pense que la commune aurait pu faire quand même un effort pour les jeunes. Quand on va aller leur dire : deux mini-séjours pour aller faire du vélo à Saint-Quentin, pour avoir organisé déjà des séjours dans d'autres régions, il y a énormément de choses à faire, que d'aller à Saint-Quentin-en-Yvelines. »

Monsieur HEMET :

« Et est-ce que vous connaissez la Base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, Madame ? »

Madame MOULIN :

« Je pense que les jeunes d'ici la connaissent déjà. Je pense que les jeunes de Saint-Cyr, beaucoup la connaissent déjà, notamment le Service Jeunesse qui fait aussi des sorties, tout au long de l'année. Il y a déjà des sorties organisées sur cette base de loisirs, donc en fait vous ne leur proposez pas un nouveau projet. »

Monsieur HEMET :

« Mais je veux dire que les jeunes réclament ce séjour. »

Madame MOULIN :

« Je pense que si on leur propose une semaine dans une autre région, ils seront beaucoup plus contents. »

Monsieur HEMET :

« Qui paye ? Toujours la même chose. »

Monsieur le Maire :

« Madame MOULIN, il faut aussi dire que Monsieur HEMET est bien placé pour le savoir, pour y avoir été chaque fois. Quand par exemple on les emmenait à Port Barcarès, c'était un séjour qui malgré la prise en charge de la ville coûtait beaucoup plus cher, ce qui restreignait aussi le nombre d'enfants qui étaient capables d'y aller. Ce type de séjour lointain, dans la situation financière actuelle on ne peut pas le faire. Alors, on a fait les autres années, on a fait aussi des séjours aux sports d'hiver qui n'existaient pas avant, et dès que nous aurons la possibilité de faire mieux, on le fera, mais n'oubliez pas quand même qu'il reste aussi toutes les activités qui sont proposées durant tout l'été par, entre autres, le CYRADO et toutes les sorties qui ont lieu, qui sont proposées par les centres de loisirs. »

Madame MOULIN :

« Je ne remets pas en cause toutes les activités du CYRADO, je connais très bien le CYRADO pour l'avoir pratiqué moi aussi. Simplement justement l'ayant pratiqué on a déjà fait des séjours au ski, puisque moi c'est là pour la première fois où j'en ai fait aussi, donc ça s'est déjà fait, ce n'est pas vrai de dire que ça ne s'était jamais fait. Je pense honnêtement que, moi qui organise des séjours pour des jeunes aussi qui n'ont pas de finances, il y a énormément de structures qui ne coûtent pas excessivement chères et qu'en faisant des recherches on peut trouver. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur le Directeur du Pôle Population, je pense que quand on parle de séjour vous êtes bien placé pour faire des recherches ? Même des séjours pas très, très loin comme on en a fait à Clessy plusieurs fois ça a quand même un coût important, même si on ne va pas à Port Barcarès. Dès qu'on commence à prendre le car et qu'on commence à rajouter les frais de transport, on arrive à des prix de séjour très importants. Monsieur le Directeur du Pôle Population, je pense que si Madame MOULIN a des adresses elle vous les communiquera. Mais je crois aussi que vous et vos services, vous avez souvent fait des recherches pour s'apercevoir que malheureusement à partir d'un certain prix on n'arrive pas à descendre en dessous. »

Monsieur le Directeur du Pôle Population :

« Alors, effectivement, comme toujours il y a des recherches et le transport est un vrai problème de coût. C'est ce qui multiplie par deux tout de suite le coût du séjour et donc une répercussion directe sur les familles. »

Monsieur DOUBLET :

« Qu'est-ce qu'on entend par gestion libre, sauf petit déjeuner ? »

Monsieur HEMET :

« C'est-à-dire qu'ils s'organisent pour le repas, pour le midi et le soir. »

Monsieur DOUBLET :

« Ça veut dire qu'il faut qu'ils se débrouillent pour le repas ? »

Monsieur HEMET :

« Ils se débrouillent pas, ils sont avec les animateurs. »

Monsieur DOUBLET :

« Avec les animateurs, mais ça veut dire que le prix des repas n'est pas compris là-dedans ? »

Monsieur HEMET :

« Si, il est compris dedans. La gestion libre, ça veut dire que ce sont les animateurs qui font les achats. »

Monsieur DOUBLET :

« On est d'accord. Deuxième question : est-ce qu'il est habituel, c'est une question pour ma gouverne, que quand il y a le prix d'un séjour on divise par le nombre de colons, en faisant abstraction des animateurs ? Exemple : le séjour fait 1076 €, on divise par 8 et pas par 10 pour avoir le prix du séjour. »

Monsieur HEMET :

« Par le nombre de participants. »

Monsieur DOUBLET :

« Non, oui enfin des participants colons, parce que les animateurs sont aussi des participants. Troisième question : la Ville prend en charge 40 % du coût du séjour ? »

Monsieur le Maire :

« Les animateurs sont pris en charge par la Ville. »

Monsieur DOUBLET :

« Je vois le prix de 1076 €, c'est le prix du séjour. On est d'accord. Pour arriver au 53,60 € par jour et par personne on a divisé par 8, donc ce sont les participants, on est bien d'accord, ça c'était la deuxième question, donc il n'est pas question du prix du séjour des animateurs là-dedans ? »

Monsieur le Maire :

« Non, ils ne sont pas dedans, ils sont en plus des 40 % que prend en charge la Ville. On prend en charge beaucoup plus en réalité. »

Monsieur DOUBLET :

« Parfait, il est écrit : la Ville prend en charge 40 % du prix du séjour pour chaque tranche de quotient, alors là il faut m'expliquer : ça veut dire quoi ? Je prends le quotient à 80,70 €, la Ville prend 40 % de ce montant-là ou ils sont déjà pris ? »

Monsieur le Maire :

« Non, mais regardez 53 par 2,5 jours, ça ferait plus que 80. »

Monsieur DOUBLET :

« J'entends bien, sur cette tranche-là la Ville a pris 40 %. Sur les autres, elle ne prend plus 40 % alors ? »

Monsieur le Maire :

« Non, parce que ça dépend des tranches, on applique sur les tranches. »

Monsieur DOUBLET :

« On est bien d'accord, mais le séjour, quand on divise par 8, le séjour il fait 134 € et des bricoles, si c'est quelqu'un qui est dans la tranche E, la Ville en prenant 40 % il y a 80, pas de problème, si

c'est quelqu'un de la tranche B qui est à 40,35 €, le séjour est toujours à 134 €, ça veut dire que la Ville prend 94 € à ce moment-là, oui ou non ? »

Monsieur le Maire :

« De toute façon c'est quelque chose qui est général, parce qu'on ne sait pas combien on aura d'enfants qui seront en tranche S et d'enfants qui seront en tranche E. »

Monsieur DOUBLET :

« Ce que je veux dire, c'est qu'à ce moment-là la Ville ne prend pas 40 % pour chaque tranche de quotient, elle prend plus de 40 %. »

Monsieur le Maire :

« Oui, elle prend plus c'est un taux moyen. »

Monsieur DOUBLET :

« Donc, la formule n'est pas bonne. Merci. »

- **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DOUBLET :

« Oui, celle sur le marché relatif au nettoyage des voiries, des espaces publics communaux. »

Ma question est : je vois que vous venez de signer ou vous allez signer. On avait retenu une solution de base pour les prestations retenues, alors ce que je disais c'est que compte tenu du montant qui n'est pas négligeable quoi qu'il peut aller « jusqu'à », je le sais bien, ce n'est pas...200 000 € à peu près 4 000 € par semaine, est-ce que les prestations de bases sont quand même des prestations cohérentes et assez complètes ? »

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques :

« Oui tout à fait c'est exactement la solution de base qui est retenue, avec la Société SUEZ et assurera les mêmes prestations qu'actuellement, et on a revu les parcours avec eux, qui devraient être un peu plus efficaces. »

CLOTURE DE LA SEANCE A 22H20